



COMMUNE DE SERRAVAL

Direction générale des services Secrétariat du conseil
municipal

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS	
Président de séance	
M. Philippe ROISINE	Maire
Secrétaire de séance	
Maires-Adjointes	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 ^{er} Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA	3 ^{ème} Maire-Adjoint
Mme Nathalie MASSART	4 ^{ème} Maire-Adjoint
Conseillers municipaux	
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. Jean-Marc JONO	
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseiller municipal
POUVOIRS	
M. Pascal CHEVALLEREAU à Mme Nathalie MASSART	
Mme Chrystel DEMIZIEUX à M. Stéphane TISSOT	
ABSENT	
M. Yann HARDY	Conseiller municipal
Date de convocation du Conseil Municipal	Mardi 2 septembre 2025

La séance débute à 20h.

Mme Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	ONF : proposition d'état d'assiette pour la campagne 2026	M. le Maire	11		
Il s'agit de la parcelle 19 de 360 m3 de bois sur 4ha. Elle est située vers le Mont. La coupe est à faire dans le cadre de la lutte contre les scolytes.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Convention pour la mise à disposition du droit de pêche sur les parcelles communales riveraines de cours d'eau	M. le Maire	10		1
Cette convention est rendue nécessaire dans le cadre des interventions de l'AAPPMA Annecy rivières (Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques) qui dorénavant, dans le nouveau cadre de loi doit disposer de cette cession de droit. Elle est renouvelable tous les cinq ans et concerne les parcelles communales à proximité des cours d'eau.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Prestations de déneigement et de salage : attribution du marché	M. Julien MICHEL	10		2
Une consultation a été lancée le 28 juin 2025 pour des prestations de déneigement et de salage sur les routes communales, les parkings, la cour de l'école, pendant la période hivernale. La date limite de réception des offres était fixée au 28 juillet 2025. Après une phase de négociation et l'analyse des offres reçues, il s'avère que la proposition la mieux-disante est celle du groupement BEBER TP/BENOIT PAYSAGE ENVIRONNEMENT.					

DIVERS

Proposition de vente de parcelles par Mme REVIL GABET, M. le maire indique que certaines pourraient éventuellement intéresser la commune. Après évaluation de la proposition, il s'avère que les conseillers municipaux souhaitent seulement établir une convention de passage pour la colonne d'eau. Pour le reste, la proposition ne présente pas un intérêt communal.

Courrier reçu concernant les drapeaux d'AFN et leur "garde alternée". La commune est en attente d'une réponse des délégués départementaux et régionaux. Le sujet sera évoqué ultérieurement.

Il est nécessaire compte tenu d'incidents de fonctionnement de changer le réfrigérateur de la salle des fêtes. Des demandes de devis ont été faites auprès de fournisseurs. Le principe de l'achat est validé.

La mairie a été sollicitée par plusieurs propriétaires pour d'éventuelles cessions de parcelles communales. Les élus questionnent le bien-fondé de cessions de parcelles communales Une réflexion s'est plutôt engagée sur des propositions d'échanges de parcelles là où ils sont possibles. Les frais de géomètre et de notaires seraient alors partagés à 50/50.

Pour information, une étude sur le projet sur la canalisation de la Brettaz est en cours.

La date du repas des anciens sera bientôt fixée, pour rappel, tous les serravatins âgés de 70 ans et plus sont concernés

Le chantier de l'AEP du hameau de la Perrière est terminé, la réception des travaux aura lieu demain.

Une information est faite concernant le déplacement d'élus serravatins au prochain congrès national des Maires à Paris, une délibération pour mandat spécial sera rédigée pour la prochaine séance.

La secrétaire de séance :
Mme Nathalie MASSART



SERRAVAL,
Le Maire
Philippe ROISINE



Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de Serraval le 20 octobre 2025